

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1080

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 6 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 9, après la référence :

« livre I^{er} »,

insérer les mots :

« du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.